

Initiatives ministérielles

chasse afin de protéger les chiens. Ce message n'est-il pas contradictoire?

Je rappelle aux gens pourquoi nous faisons cela, pourquoi les armes rendent notre société violente, moins compatissante et moins sûre. La grande majorité des morts et des blessés victimes d'armes à feu ne sont pas le résultat de fusillades chez le dépanneur ou au bar, ou encore d'affaires de drogue. La grande majorité des gens sont tués ou blessés par des armes à feu chez eux. C'est un bien plus grand problème que l'utilisation des armes à des fins criminelles.

La plus grande partie des homicides se produisent à la maison. Sur les 1 400 tués par armes à feu chaque année, 1 100 sont des suicides, plus de 200 sont des homicides et le reste, des accidents. Le plus grand risque d'homicide ne vient pas d'étrangers, dans la rue ou chez le dépanneur, ni même de voleurs qui entrent par effraction dans votre maison, la majorité des homicides, 86 p. 100, sont le fait de membres de la famille, d'amis ou de connaissances.

Les armes à feu sont particulièrement dangereuses pour les femmes. Si je prends ce projet de loi tant au sérieux, c'est parce qu'il y a de sacrées bonnes raisons. Certains députés ont déjà dit qu'une femme est tuée tous les six jours. Dans 67 p. 100 des cas, elle est tuée chez elle. De 1981 à 1990, presque la moitié des femmes qui ont été tuées l'ont été par leur conjoint ou leur ex-conjoint. Ensuite, 27 p. 100 sont tuées par des connaissances. Presque la moitié des femmes tuées par leur partenaire sont abattues avec une arme à feu. Pourtant, les membres du Parti réformiste peuvent rester assis de l'autre côté, pendant que l'on parle de ce grave problème de plus de 1 000 tuées par année, et faire «pan, pan», comme si c'était un jeu.

Soixante-dix-huit pour cent des armes à feu utilisées pour tuer ces femmes sont détenues légalement. Fréquemment, la police est déjà intervenue avant l'homicide, parce qu'il y a eu violence familiale; toutefois, actuellement, sans système d'enregistrement, il n'y a pas de moyen de savoir, avant que la situation ne devienne violente, s'il y a ou non une arme à la maison. C'est une des raisons pour lesquelles les associations policières, comme l'Association des chefs de police, appuient cette mesure législative.

Les agressions familiales sont 12 fois plus susceptibles de se terminer par la mort s'il existe une arme à feu à la maison, j'ai bien dit 12 fois plus susceptibles. Les députés d'en face croient que ce n'est pas un bien gros problème dans notre pays.

• (1800)

Nous savons aussi que les jeunes qui pensent au suicide agissent parfois sous le coup d'une impulsion. On peut sauver des vies en évitant que des armes à feu soient facilement accessibles.

Je veux parler du cas d'un jeune de 15 ans qui a participé à une réunion avec le ministre de la Justice. Il nous a dit qu'un certain vendredi après-midi, il était déterminé à se tuer en quittant l'école. Peu de temps après, un ami qui s'inquiétait de lui a décidé de venir voir comment il allait. En faisant cela, cet ami l'a empêché de se tuer.

Ce jeune homme a dit au ministre de la Justice et aux autres participants que s'il y avait eu un fusil à la maison, il aurait été mort avant l'arrivée de son ami. Aujourd'hui, ce jeune de 15 ans va toujours à l'école. Il réussit bien et il a un grand avenir devant lui.

Si ce projet de loi peut empêcher un seul jeune comme celui-ci de mourir, il aura valu la peine de l'adopter. Nous ne pouvons pas oublier nos enfants. Depuis 1970, 470 enfants sont morts chez eux dans des accidents impliquant des armes à feu. Les armes en question appartenaient à leur propre famille.

Je suis aussi très favorable à la mesure prévoyant l'inclusion des armes de poing dans la catégorie des armes prohibées. Je me rends compte que le temps file et je vais tâcher de conclure. Qu'on me permette seulement de soumettre un argument assez cocasse à la Chambre.

Récemment, la ville de Chicago a interdit la vente de peinture en aérosol, parce que le coût du nettoyage des graffitis est exorbitant. Pour nous, en tant que société, le coût des décès attribuables aux armes à feu est exorbitant. En interdisant de la même façon la vente des armes à feu, on empêchera une partie de ces décès.

Le véritable objet de ce projet de loi, c'est la réalisation de la société que nous voulons. Pour ma part, je veux nous assurer un avenir où notre mode de gouvernement et notre mode de vie ne seront pas le jeu de la violence, du pouvoir et de la domination physique. Cette mesure est un moyen positif de nous assurer un avenir meilleur.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, s'il a jamais fallu des preuves que ce débat est extrêmement polarisé et probablement chargé de mauvais renseignements venant de tous les côtés, on les a aujourd'hui.

Il me semble évident que, dans tout ce débat sur le contrôle des armes à feu, la position de chacun dépend du bout du canon où l'on risque de se trouver. On le voit ici aujourd'hui, non seulement de notre côté, mais aussi du côté du gouvernement et on le verrait peut-être aussi du côté du Bloc si les bloquistes se prononçaient là-dessus.

Il est bien évident que nous sommes en train de débattre un projet de loi qui fait beaucoup appel aux émotions et qui divise notre pays. Comme si nous avions besoin d'une autre pomme de discorde! Il oppose les régions rurales aux régions urbaines plutôt que les langues, les cultures ou quoi que ce soit d'autre. Cela est absolument évident pour quiconque a suivi le débat.

Comme tout le monde le sait, notre pays s'étend sur des milliers de milles. Chacune de ses régions est unique. Un règlement concernant les armes à feu qui n'a pas de sens au centre-ville de Toronto en a peut-être ailleurs au pays, dans les Maritimes ou dans les Prairies.

Il est sage de scinder ce projet de loi en deux et j'exhorte le ministre de la Justice à songer sérieusement à cela. Les deux côtés de la Chambre et les Canadiens en général s'entendront sans doute sur la partie du projet de loi qui fait déjà l'unanimité, à savoir les